

Je n'ai pas l'intention d'arguer des droits constitutionnels des habitants de la Saskatchewan à disposer eux-mêmes de leurs richesses naturelles. Il est clair que leur désir est conforme à la constitution. Je ne veux pas non plus recourir maintenant à un argument économique. Je dis tout simplement qu'il faut tout faire pour se réserver des possibilités de négociations et de compromis en vue de la conférence des 9 et 10 avril. L'Alberta a bien voulu ne pas fixer le prix unilatéralement. Avant d'envoyer le premier ministre à cette conférence, ce serait un beau geste de notre part que de déclarer notre refus d'appliquer certaines dispositions du bill, par exemple, l'article à l'étude qui, je le répète, ne peut subir de modifications, si ce n'est au Parlement.

D'ici au 9 avril, le ministre pourrait envisager d'aller plus loin, je veux dire de présenter les conditions auxquelles un accord lui semble possible. Envoyer le premier ministre à cette conférence sans fixer ces conditions, sans se livrer à aucun travail préparatoire, c'est aller vers un échec certain. Le ministre pourrait peut-être examiner la proposition que j'ai faite à la Chambre en janvier pour se sortir d'une impasse dangereuse, non seulement pour les sociétés pétrolières, mais pour toutes les industries extractives. Il pourrait fort bien y trouver certains avantages.

Je reviendrai là-dessus lorsque nous passerons à l'article 4 du bill. Voici la question que j'ai à poser au ministre des Finances: envisagerait-il de demander à ses services d'apporter cette modification toute simple et affirmant que le gouvernement n'a pas l'intention de proclamer l'article 4 du bill et les dispositions connexes autrement que par la voie d'un décret du conseil? L'exécutif n'y perdrait pas de pouvoir réel, mais cette précision permettrait au premier ministre de participer à cette conférence avec un esprit de conciliation, plutôt que de confrontation.

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'étais évidemment ici à la Chambre quand le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a présenté sa suggestion. J'ai étudié très soigneusement ses propos. Je les ai passés sur l'ordinateur, je les ai mirés à contre-jour, et ainsi de suite. J'estime cependant que l'incertitude est déjà suffisamment marquée dans le secteur des ressources naturelles sans que nous n'adoptions de nouvelle taxe, de nouvelle approche. Je trouverais un peu inquiétant un mécanisme qui permettrait au gouvernement de décider, de façon discrétionnaire, de la date d'entrée en vigueur d'une taxe. Je pense que cela empiéterait sur le droit qu'a le Parlement de décider en Chambre, et le moment venu, qu'une taxe sera imposée. Je me rappelle de cas où un tel pouvoir discrétionnaire a été justement refusé à un gouvernement ou à un ministre des Finances.

Je le répète, cela infuserait trop d'incertitude dans la conjoncture. Le député a parlé d'un bâton. Eh bien, le pouvoir de proclamation constituerait une menace aussi grave, sauf qu'il s'agirait d'une épée de Damoclès; ni l'industrie, ni les provinces ne sauraient si elle frapperait ni à quelle époque.

J'ai une autre raison de répugner à adopter cette suggestion du député: j'estime que ce serait créer un dangereux précédent que d'utiliser le budget comme arme de négociation, en y faisant figurer une «clause de proclamation». Les ministres fédéraux pourraient ainsi se présenter à table de

Droit fiscal

réunion avec une sorte de poing de fer, comment dirais-je, présenté sous un gant de velours. Nous estimons que le gouvernement fédéral a droit à sa juste part des recettes d'exploitation des ressources naturelles. Je pense que le député exagère lorsqu'il parle d'impasse constitutionnelle. Nous avons fait des progrès. J'ai consenti un important recul par rapport à mes propositions antérieures. J'ai rétabli l'amortissement à 100 p. 100. etc. L'Alberta a consenti d'importants aménagements; la Colombie-Britannique a fait preuve de souplesse; nous avons coopéré au projet Syncrude. Tout considéré, j'espère qu'à la réunion du mois d'avril des premiers ministres le climat sera sain, qu'il y aura une certaine marge de manoeuvre, j'espère que cette latitude sera suffisante pour qu'on puisse en arriver à un accord, étant donné surtout l'heureuse déclaration, dont le député a parlé, par laquelle le premier ministre de l'Alberta annonçait qu'il ne relèverait pas les prix de façon unilatérale.

Le député peut être certain que je considère tout ce qu'il dit avec attention. Il sait de quoi il parle. Cependant, pour les raisons que j'ai mentionnées, j'hésite à accepter sa suggestion.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Peut-être pourrai-je poursuivre le dialogue. Je crois que le ministre s'est effectivement rendu à mon argument. Après avoir accepté en principe la non-déductibilité des redevances imposées par les provinces, le gouvernement a quand même annoncé l'autre jour que le projet Syncrude faisait exception. Je signale au ministre, comme il l'a sûrement déjà compris lui-même, que s'il se permet des écarts, comme il l'a fait dans ce cas-ci, en assouplissant l'intransigeance des propositions budgétaires alors même que la Chambre est en train d'étudier le budget, il ne peut s'attendre à ce que les autres s'abstiennent de réclamer d'autres modifications.

• (1600)

Ce que je dis ici, c'est que si le Parlement passe une loi rendant toutes les redevances fiscales provinciales non déductibles, aucun membre de l'exécutif ne pourra alors dire, d'après ma conception du pouvoir exécutif, que le gouvernement les rendra déductibles à moins de revenir à la Chambre pour y modifier la loi. Au lieu de se placer dans une situation aussi mauvaise qui le laisse complètement à court d'arguments, le ministre des Finances devrait se réserver des portes de sortie.

Le Parlement adoptera cette mesure parce qu'il a les votes nécessaires. Le ministre devrait, à mon avis, dire qu'il n'entend pas obtenir du Parlement du Canada une directive absolue rendant non-déductibles toutes les taxes et redevances provinciales sur les industries de ressources. Si mon raisonnement est correct et si l'on convoque la conférence dans ces circonstances, il y aura moyen de négocier.

Cela fait immédiatement penser à ce que la plupart d'entre nous craignons le plus dans un régime fédéral, soit l'union de toutes les provinces contre le gouvernement fédéral. Quand les provinces se liguent, l'histoire a démontré que c'est toujours le gouvernement fédéral qui y perd. Je suis ardent fédéraliste. J'appuie un gouvernement fédéral fort. Cependant, la seule façon de le faire fonctionner est par la consultation et non par la confrontation.